

Directives pour les clubs concernant l'accueil et l'accompagnement des arbitres.

L'objectif de ces directives est

- A. D'assurer un accompagnement correct des arbitres avant, pendant et après la rencontre.
- B. D'amener les clubs à une plus grande valorisation et à un respect des arbitres.
- C. D'abandonner l'idée qu'un arbitre est un mal nécessaire.
- D. De donner aux clubs qui respectent déjà ces consignes un sentiment positif et de maintenir leur attention sur ce sujet.

Nous demandons donc avec insistance de suivre ces directives.

Avant la rencontre

1. Les arbitres ont reçu comme consigne d'arriver dans la salle au minimum une heure avant le début de la rencontre. Merci d'en tenir compte.
2. Nous demandons aux club(s) de s'organiser de manière à ce que la personne qui accueille et qui accompagnera les arbitres se fasse connaître rapidement.
3. La présentation d'une consommation avant la rencontre est très appréciée. Le but n'est pas que le club offre simplement un ticket boisson mais plutôt que cette consommation soit prise en compagnie de l'accompagnateur de l'arbitre.
4. L'accompagnateur s'occupe de la clé du vestiaire des arbitres, indique le local de contrôle administratif. Il est en outre souhaitable qu'il accompagne les arbitres pendant la préparation administrative de la rencontre.
5. L'accompagnateur veille à ce que les frais soient réglés discrètement avant que les arbitres ne se rendent dans leur vestiaire.
6. Après avoir satisfait aux obligations administratives l'accompagnateur amène les arbitres vers leur vestiaire.
7. Si l'arbitre est familiarisé avec les installations sportives, en accord avec l'accompagnateur, la procédure peut être réduite.
8. Après le contrôle administratif, l'arbitre, en tenue officielle, se dirigera vers la salle où il contrôlera l'aire de jeu et fera les vérifications réglementaires prévues en présence et en collaboration avec le délégué au terrain.
9. Le délégué au terrain est obligatoirement affilié au club visité.
10. La présence du marqueur est requise à la table de marque 20 minutes avant le début de la rencontre. Il devra être en possession de la feuille de match dûment complétée.
11. Pour une description complète de la tâche du marqueur nous vous renvoyons vers les Règles de Jeu de la Compétition.

Pendant la rencontre

1. La mission d'un délégué au terrain est bien décrite dans le Règlement de la Compétition. Nous attendons donc de cette personne que cette mission soit exécutée comme précisé dans le document.
2. Le délégué au terrain reste toujours à la disposition de l'arbitre et sera identifiable grâce à son brassard.
3. Il est important que le délégué au terrain exécute toutes les missions demandées par l'arbitre.
4. Le marqueur doit compléter la feuille de match comme prévu dans le document "Cours de marqueur".

Après la rencontre

1. Après la rencontre, le délégué au terrain et le(s) marqueur(s) accompagne(nt) les arbitres au local séparé pour la clôture de la feuille de match.
2. L'accompagnateur convient avec les arbitres du lieu où il les attendra après qu'ils se soient changés.
3. Après la conclusion administrative, il sera offert aux arbitres une autre consommation et un snack. Nous conseillons aux clubs de faire cela à une table réservée d'avance. Celle-ci ne sera de préférence pas située au centre de la cafétéria.
4. L'accompagnateur tiendra compagnie aux arbitres pendant un temps raisonnable.
5. Nous attendons du club visité que les arbitres soient traités avec respect, depuis leur arrivée jusqu'à leur départ.
6. Il est également attendu du club visité que les responsables maintiennent les supporters trop envahissant et les joueurs à distance respectable des arbitres.

En conclusion

Une rencontre de volley-ball est un spectacle, avec un scénario non écrit d'avance, joué par deux équipes et sous la conduite des arbitres. Essayons ensemble que cela soit toujours une réussite sportive, avec une conclusion où chacun puisse s'y retrouver et dans le respect et la reconnaissance mutuels

Au nom de la Commission d'Arbitrage nous vous remercions tous de suivre positivement ces directives.